

## La campagne



Nous souhaitons valoriser les campagnes et les villages en

- revalorisant les espaces publics centraux et en y stimulant le maintien des services de proximité;
- menant une politique volontaire en faveur de la qualité des paysages en favorisant les zones agricoles, vertes, naturelles, de forêt, d'intérêt paysager ;
- en protégeant et rétablissant la qualité écologique des espaces non bâtis et des espaces accessoires aux espaces bâtis (bords de route, petits espaces verts, jardins, etc.) ;
- en valorisant voire réintroduisant les fonctions naturelles équilibrantes (fonction hydraulique et d'épuration : protection des marais et lagunage, fonction purifiante de l'air : arbres, etc.) ;
- en valorisant auprès des « propriétaires », leur rôle de gardiens du patrimoine et en facilitant l'accès du public aux chemins et sentiers;
- en renforçant le réseau des sentiers publics et les chemins de remembrement ;
- en favorisant le rapprochement des producteurs et des consommateurs d'énergie, de produits alimentaires, de services de proximité ;
- en stimulant la création de jardins potagers collectifs et les modes de culture et d'entretien écologiques ;
- en soutenant les agriculteurs dans la mise en œuvre des MAE (mesures agri-environnementales) et en contractualisant avec eux des services d'entretien de l'espace rural public.

La campagne doit développer sa propre culture et devenir un lieu d'expression des autres cultures. Il faut ainsi, au lieu de les concentrer dans les villes où lors de manifestations sporadiques, favoriser l'équilibre entre les activités culturelles tant au niveau spatial (centres urbains, périphérie, zones rurales) que temporel (avec régularité et non pas seulement lors d'événements exceptionnels).

Ce qui était le monde rural doit aussi se repenser radicalement : soit pour défendre et maintenir une ruralité qui attire les gens de la ville, soit pour penser un mode d'urbanisation qui sort la campagne de son rôle de banlieue des grandes villes.

## Les zones d'activité économique

Elles doivent être réservées aux entreprises de taille importante.

- Poursuivre et renforcer une politique dynamique de revalorisation des sites d'activités économiques désaffectés (Clabecq, Genappe, Court-St-Etienne, etc.), et des centres dégradés en collaboration avec les acteurs concernés (communes, IBW) ;
- Localiser les activités économiques en fonction de leur profil de mobilité.
- Mettre en œuvre le concept d'éco-zoning et réaménager les anciens zonings de façon à les densifier, les verdurer, les rendre plus mixtes (services sociaux, zones de loisirs, etc.).